

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2010

- COMPTE RENDU AFFICHAGE -

L'AN DEUX MILLE DIX le 21 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Député-Maire, le 14 septembre 2010, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Député-Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Julien WEIL, conseiller municipal délégué, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Patrick BEAUDOUIN, Député-Maire

Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF (à partir du point 2), Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHERI, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, adjoints au maire.

M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, conseillers municipaux délégués, et Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Jean EROUKHMANOFF, adjoint au maire, pouvoir à Mme Claire PALLIERE (jusqu'au point 1 inclus)
M. Jean-Pierre NECTOUX, adjoint au maire, pouvoir à M. le Maire
Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, conseiller municipal délégué, pouvoir à Mme Florence CROCHETON
Mme Dominique JUSOT, conseiller municipal délégué, pouvoir à Mme Annick MARGHERI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du procès verbal du 22 juin 2010

Le conseil municipal a approuvé le procès verbal du 22 juin 2010, à l'unanimité des membres présents et représentés, M. Michel MAHEROU, conseiller municipal, ne souhaite pas prendre part au vote (absent à la dernière séance).

0- Approbation des jumelages entre : Vila Verde (Portugal), Saint Jean d'Acre (Israël), Drogheda (Irlande) et partenariat amical avec la ville de Yanggu (Corée du Sud)

Sur rapport de Mme Christine SEVESTRE, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a décidé de reporter au prochain Conseil Municipal de décembre 2010 l'approbation du jumelage entre la ville de Saint-Mandé et la ville de Vila Verde (Portugal).

Sur rapport de Mme Marie-Pierre LE GALL, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a approuvé le jumelage entre la ville de Saint-Mandé et la ville de Saint-Jean d'Acre (Israël).

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

Sur rapport de Mme Pascale TRIMBACH, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le jumelage entre la ville de Saint-Mandé et la ville de Drogheda (Irlande).

Sur rapport de Mme Annick MARGHIERI, adjoint au maire, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le partenariat amical avec le comté de Yanggu (Corée du Sud).

Un accord de jumelage sera signé prochainement avec chaque ville.

1- Décision modificative n°2 du Budget Primitif 2010 de la commune

Sur rapport de M. Guy MONTAGNON, adjoint au maire, le Conseil Municipal a approuvé la Décision Modificative n°2 du Budget Primitif 2010 de la Commune qui peut se résumer comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses désaffectées	36 370,00 €
Dépenses nouvelles	176 141,85 €
Recettes Nouvelles	139 771,85 €
Solde	-

Section d'Investissement :

Dépenses désaffectées	57 252,00 €
Dépenses nouvelles	57 252,00 €
Solde	-

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

2- Examen des rapports annuels 2009 des délégataires de services publics

Sur rapport de M. Alain ASSOULINE, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a pris acte de la présentation faite des rapports d'activités annuels 2009 des délégataires de services publics suivants :

- OMNIPARC/Groupe Q-PARK (Stationnement)
- SOGERES (Restauration collective)
- DADOUN (Marchés aux comestibles)

3- Sollicitation de la réserve parlementaire

Sur rapport de Mme Annick MARGHIERI, adjoint au maire, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à solliciter, pour le financement des travaux suivants, une subvention la plus élevée possible dans le cadre de la réserve parlementaire :

- Restaurant élémentaire Charles Digeon :
 - Matériel, vaisselle et mobilier : 97 720 € HT
 - Travaux : 110 654 € HT
- Restaurant maternelle Charles Digeon :
 - Matériel, vaisselle et mobilier : 12 376 € HT
 - Travaux : 55 480 € HT

pour un coût total de 276 230 €.

Il pourrait être sollicité auprès de la réserve parlementaire, une subvention à hauteur de 65 000 € maximum pour l'année 2010.

29 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, M. Michel MAHEROU

4 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU

4- Autorisation donnée à M. le Maire de déclarer d'intérêt général le projet d'acquisition par la Commune des immeubles sis 182 avenue Gallieni/3 rue des Vallées à Saint-Mandé, appartenant à la SCI DAV et de demander à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne de prononcer la Déclaration d'Utilité Publique du projet, en faveur de la commune de Saint-Mandé

Sur rapport de M. Jean EROUKHMANOFF, adjoint au maire, le Conseil Municipal a déclaré d'intérêt général le projet d'acquisition par la Commune des immeubles sis 182 avenue Gallieni/3 rue des Vallées à Saint-Mandé, appartenant à la SCI DAV et autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à demander à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne de prononcer la Déclaration d'Utilité Publique du projet, en faveur de la commune de Saint-Mandé.

5- Rapport annuel 2009 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets

Sur rapport de Mme Florence CROCHETON, adjoint au maire, le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel 2009 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

6- Rapport annuel 2009 sur le prix de l'eau et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

Sur rapport de Mme Florence CROCHETON, adjoint au maire, le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel 2009 sur le prix de l'eau et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

M. le Maire sort de séance et donne son pouvoir et la présidence de séance à Mme Claire PALLIERE, adjoint au maire.

7- Demande de subventions à l'Agence Seine Normandie pour des travaux pluriannuels d'assainissement sur le réseau de la commune – complément de voies

Sur rapport de Mme Anne CARRESE, adjoint au maire, le Conseil Municipal a sollicité une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation de ces travaux et autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer les différents documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

8- Convention à passer entre la Ville de Saint-Mandé et le SIPPAREC pour la compétence visée à l'article 6 bis des statuts du SIPPAREC pour la mise en œuvre d'actions de production d'électricité solaire photovoltaïque – Charles Digeon et Paul Bert

Sur rapport de M. Marc MEDINA, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les conventions pour la réalisation de ces deux installations solaires photovoltaïques sur les groupes scolaires Paul Bert et Charles Digeon.

9- Adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'électricité en Ile de France (SIGEIF) de la commune de Rocquencourt (78)

Sur rapport de M. Paul DESVAUX, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'adhésion de la commune susvisée.

10- Adhésion de la ville de Jouy en Josas à la compétence optionnelle du SIPPAREC « développement des énergies renouvelables »

Sur rapport de M. Gilles CLERC RENAUD, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'adhésion de la commune de Jouy en Josas à la compétence « développement des énergies renouvelables » du SIPPAREC.

11- Rupture anticipée du bail emphytéotique sis 42 bis rue Jeanne d'Arc à Saint-Mandé

Sur rapport de M. Jérôme LETIER, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, la rupture anticipée du bail emphytéotique sis 42 bis rue Jeanne d'Arc et autorisé M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

12- Approbation du règlement intérieur de l'Espace Accueil Solidarité Emploi / Point Information Jeunesse

Sur rapport de Mme Françoise DUSSUD, adjoint au maire, le Conseil Municipal a validé, à l'unanimité, le nouveau règlement intérieur qui prendra effet à partir du 1^{er} octobre 2010.

13- Modification du régime indemnitaire : nouvelle prime de service et de rendement

Sur rapport de M. Guy ARLETTE, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a autorisé l'instauration de la prime de service et de rendement.

32 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE,

Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU,

1 abstention : M. Michel MAHEROU

14- Mise en œuvre triennale de l'expérimentation de l'entretien professionnel

Sur rapport de M. Jean-Philippe DARNAULT, adjoint au maire, le Conseil Municipal a approuvé la mise en œuvre de l'expérimentation de l'entretien professionnel au sein des services de la Ville de Saint-Mandé sur la période 2010, 2011 et 2012.

32 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU,

1 abstention : M. Michel MAHEROU

15- Compensation financière de certains jours épargnés sur les comptes épargne temps (CET) des agents de la collectivité

Sur rapport de Mme Evelyne CELLARD, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a approuvé l'instauration de la compensation financière de certains jours sur les CET des agents communaux.

31 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, M. Michel MAHEROU

2 abstention : Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU

16- Convention d'objectif et de financement relative à la prestation de service « Lieu d'Accueil Enfant-Parents » à passer entre la ville de Saint-Mandé et la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne

Sur rapport de Mme Claire PALLIERE, adjoint au maire, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer cette convention.

17- Participation des familles et de la ville aux dépenses du séjour de la Toussaint 2010

Sur rapport de Mme Brigitte OSMONT, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la mise en œuvre de ce séjour durant les vacances de la Toussaint, comme suit :

Coût du séjour :	183.60 euros par enfant
------------------	-------------------------

Dates :	Du 30 octobre au 1 ^{er} novembre 2010
Thème :	Contes et légendes du Morvan
Lieu :	Aligny en Morvan, dans la Nièvre en Bourgogne
Tarif par tranche: (quotient familial)	
Tranche A	36,72 euros
Tranche B	60,59 euros
Tranche C	91,80 euros
Tranche D	123,01 euros
Tranche E	152,39 euros
Tranche F	183.60 euros
Nombre d'inscription :	15
Tranche d'âge :	11/17 ans
Transport :	Aller/retour en train et minibus de location ADA
Hébergement :	Chambres de 2 à 6 lits avec sanitaires
Prestations :	<ul style="list-style-type: none"> - ADA : Aller/retour en mini bus de location - La MAIRIE D'ALIGNY en Morvan : Les Bruyères, gîte de France : hébergement - BIBRACTE Mont Beuvray-Morvan-Bourgogne : visite du site archéologique de Bibracte et du musée, « Les Celtes de Bibracte et d'Europe » - ANE ET RANDO : Ballade en calèche

18- Abrogation de la délibération du 22 juin 2010 et réactualisation des tarifs des activités sportives

Sur rapport de Mme Françoise FOUGEROLE, adjoint au maire, le Conseil Municipal a abrogé la délibération du 22 juin 2010 et approuvé la réactualisation des tarifs du service des sports applicables au 1^{er} octobre 2010, comme suit :

PISCINE	SM	NSM
Plein tarif (adulte de + 16 ans)		
Jour scolaire	2,30 €	4,60 €
Jour non scolaire	4,50 €	8,90 €
Carte de 10 entrées (valable 12 mois)	38,00 €	76,00 €
Carte de 50 entrées (valable 12 mois)	103,00 €	206,00 €
Carte de 100 entrées (valable 12 mois)	185,50 €	370,80 €
Tarif réduit (enfant de 4 ans à 16 ans)	(2)	(3)
Moins de 4 ans	1,00 €	2,00 €
Jour scolaire	1,20 €	2,40 €
Jour non scolaire	2,40 €	4,80 €
Carte de 10 entrées (valable 12 mois)	17,50 €	36,00 €
Carte de 50 entrées (valable 12 mois)	51,50 €	104,00 €
Carte de 100 entrées (valable 12 mois)	93,00 €	186,00 €
PISCINE-SAUNA		
La séance + entrée piscine en supplément	6,90 €	8,50 €
Carte de 10 entrées (valable 12 mois)	85,00 €	160,00 €
Carte de 30 entrées (valable 12 mois)	240,00 €	330,00 €
COURS COLLECTIFS NATATION 45'		

TARIFS 2010
PISCINE
SAUNA
COURS COLLECTIFS
MUSCULATION
TENNIS
COURS DE GYMNASIQUE
SALLE OMNISPORTS

Pour 5 cours	48,50 €	62,00 €		
Pour 10 cours	86,50 €	118,00 €		
MUSCULATION				
Jour 1 ticket	8,00 €	12,00 €	(2)	(3)
03 mois	91,00 €		68,00 €	
			116,00	
06 mois	155,00 €	223,50 €	€	190,00 €
			159,00	
12 mois	212,00 €	350,00 €	€	298,00 €
MUSCULATION-PISCINE				
03 mois	111,00 €		(2)	(3)
			83,50 €	
			147,00	
06 mois	196,00 €	371,00 €	€	325,00 €
			211,00	
12 mois	281,00 €	530,00 €	€	450,00 €
MUSCULATION-PISCINE- SAUNA				
03 mois			(2)	(3)
			120,00	
			€	226,00 €
TENNIS 4 PERSONNES MAXIMUM				
Location du Cours 1 heure	12,00 €	19,00 €		
Abonnement de 10 séances d'une heure	103,00 €	165,00 €		
GYMNASTIQUE SALLE OMNISPORTS				
1 cours par semaine			(2)	(3)
03 mois	72,00 €	123,00 €	54,00 €	104,20 €
			147,00	
la saison (de mi septembre à Juin)	196,00 €	276,00 €	€	234,60 €
2 cours par semaine			(2)	(3)
03 mois	104,00 €	192,00 €	78,00 €	163,00 €
			203,20	
la saison (de mi septembre à Juin)	271,00 €	393,00 €	€	334,00 €
3 cours par semaine			(2)	(3)
03 mois	138,00 €	234,00 €	103,50	
			€	198,90 €
la saison (de mi septembre à Juin)	298,00 €	436,00 €	223,50	
			€	370,50 €
SAUNA de la SALLE OMNISPORTS				
La séance	6,90 €	8,50 €	(2)	(3)
			5,17 €	7,30 €
Carte de 10 entrées	54,00 €	74,00 €	40,50 €	63,00 €

Tarifs réduits sur présentation de justificatifs

Tarifs 2 : Enfants de 4 ans à 16 ans pour la piscine, Familles Nombreuses SM, Demandeurs d'emplois SM, Etudiant de moins de 25 ans SM, Invalides SM, Handicapés SM, Bel Age SM, Anciens Combattants SM

Tarifs 3 : Enfants NSM de 4 ans à 16 ans pour la piscine, Familles Nombreuses NSM, Demandeurs d'emplois NSM, Etudiant de moins de 25 ans NSM, Invalides NSM, Handicapés NSM, Bel Age NSM, Anciens Combattants NSM

29 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD,

Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, M. Michel MAHEROU

4 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU

19- Répartition de la subvention du Conseil Général du Val de Marne entre les associations à caractère sportif

Sur rapport de Mme Christine SEVESTRE, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a approuvé la répartition aux associations à caractère sportif de la dotation allouée par le Conseil Général du Val de Marne pour l'exercice 2010, d'un montant global de 7 957,95 euros comme suit :

REPARTITION DE LA SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL			
ACCORDÉE AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF			
NOM DE L'ASSOCIATION	PRÉSIDENT	SUBVENTION 2009	DEMANDE 2010
LE FOOTBALL CLUB DE ST MANDÉ	M. Philippe RODRIGUEZ	1 300,00	1 300,00
L' A.S.M. HAND BALL	M. Philippe VIDAL	4 873,85	4 300,00
LA SAINT-MANDÉENNE	M. Daniel COLLIN	750,00	750,00
LA LORRAINE DE ST MANDÉ	M. André CLETZ	450,00	450,00
LES CAVALIERS DE LA TOURELLE	M. Jean BOGGIO		607,95
ASSO. DU COLLEGE OFFENBACH	Mme ROZET	400,00	400,00
ASSO. DU COLLEGE DECROLY	Mme Pascale MAUCANDE	0,00	150,00
		7 773,85	7 957,95

32 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU

M. Michel MAHEROU ne prend pas part au vote du fait de sa qualité de vice président de l'association la Saint-Mandéenne.

20- Adhésion de la ville de Saint-Mandé au syndicat Mixte ouvert d'études Paris Métropole

Sur rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'adhésion de la ville de Saint-Mandé au Syndicat Mixte ouvert d'études Paris Métropole.

21- Autorisation donnée à M. le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Val de Marne et du Conseil Régional d'Ile de France dans le cadre des manifestations littéraires 2010 de la ville de Saint-Mandé

Sur rapport de M. Philippe POLITO, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à solliciter une subvention, la plus élevée possible, auprès du Conseil Général du Val de Marne et du Conseil Régional d'Ile de France dans le cadre des manifestations littéraires 2011 de la ville de Saint-Mandé.

22- Questions diverses